

Informations de base

2020/2645(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: ajout des Bahamas, de la Barbade, du Botswana, du Cambodge, du Ghana, de la Jamaïque, de Maurice, de la Mongolie, du Myanmar/de la Birmanie, du Nicaragua, du Panama et du Zimbabwe dans le tableau de l'annexe et la suppression de la Bosnie-Herzégovine, de l'Éthiopie, du Guyana, du Laos, de Sri Lanka et de la Tunisie dudit tableau

Complétant [2013/0025\(COD\)](#)

Subject

7.30.20 Lutte contre le terrorisme

7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux

Zone géographique

Bahamas

Barbade

Bosnie-Herzégovine

Botswana

Cambodge

Ghana

Guyane

Jamaïque

Laos

Maurice

Mongolie

Myanmar

Nicaragua

Panama

Sri Lanka

Tunisie

Zimbabwe

Éthiopie

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Informations complémentaires

Source

Commission européenne

Document

EUR-Lex

Date